

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

Date : 9 juillet 2019 à 20 heures 30

Présents : Mmes Berthelot, Chatonnet, Daniel, Forget, Pavageau, Petit, Vannier, Mrs Biardeau, Jouot, Léon, Mayaud, Porter, Renaud, Touzet.

Absents :

Secrétaire : Mme Pavageau

Ordre du jour :

- Validation du compte rendu de conseil municipal du 4 juin 2019
- Tarif accueil périscolaire du mercredi
- Projet centre-bourg : simulation éclairage de l'église
- Stade multi-support
- Musée
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu de la réunion de conseil du 4 juin 2019

En l'absence de remarque, le compte-rendu du 4 juin est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2. Point d'ordre du jour supplémentaire : avenant au marché du préau sur le lot N° 4

Le Maire sollicite la possibilité de statuer sur deux dépenses complémentaires du lot plomberie N°4. Le conseil municipal accepte d'étudier ce point supplémentaire.

Le Maire expose que l'installation d'un chauffe-eau, non prévue au marché a été décidée en cours de travaux, ainsi que le remplacement d'un évier en grès par un évier en inox plus adapté à l'usage qui en sera fait. Ces modifications entraînent un surcoût supérieur à 5 % du montant du lot et nécessitent la signature d'un avenant au marché.

LOT N°4 Plomberie - Entreprise SAS R. ROBY

Montant marché initial :	2 088.68 € H.T	2 506.42€ TTC
Montant de l'avenant n°1 :	1 273.52 € H.T	1 528.22 € TTC
Nouveau montant lot N°4 :	3 362.20 € H.T	4 034.64 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à signer l'avenant N°1 pour le lot N°4 Plomberie avec l'entreprise ROBY.

3. Ecole : Tarif périscolaire du mercredi

Deux délibérations régissent actuellement les tarifs de l'accueil périscolaire du mercredi :

- ✚ La délibération N° 38-2017-1707-3 du 17 juillet 2018 qui fixe le tarif d'une demi-journée sans repas ou d'une journée entière avec repas, calculé à partir du "barème cœur" fourni par la CAF minoré de 10 % et l'application d'une dégressivité de 10 % à partir du deuxième enfant
- ✚ La délibération N°4-2019-0801-4 du 8 janvier 2019, qui a été votée suite à la demande d'un parent pour une « demi-journée + repas ». Le tarif proposé dans l'urgence, retenait le montant d'une demi-journée sans repas, complété d'un montant de repas estimé.

Or le "barème cœur" de référence fourni par la CAF prévoit également la demi-journée avec repas.

Afin de simplifier le calcul chaque année, le maire propose de retenir des modalités identiques sur toutes les périodes d'accueil.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition du Maire :

- ✚ **application d'une minoration de 10% sur le barème cœur fourni par la CAF pour une journée entière avec repas, un demi-journée sans repas et une demi-journée avec repas**
- ✚ **maintien de l'abattement supplémentaire de 10 % à partir du 2ème enfant d'une même famille présent simultanément.**

Cette décision annule et remplace les délibérations N°38-2017-1707-3 du 17 juillet 2018 et N°4-2019-0801-4 du 8 janvier 2019.

4. Aménagement du bourg : Simulation éclairage de l'église

Le Maire informe le conseil municipal que des essais d'éclairage des façades de l'église seront effectués le 11 juillet à partir de 22 H, en présence du maître d'œuvre et de l'entreprise Labrux. Les propositions tiendront compte des préconisations de l'Architecte de Bâtiments de France pour un éclairage doux, de bas en haut. Il invite les membres du conseil municipal à assister à ces essais pour donner leur avis.

Un chiffrage des coûts du projet est en cours de réalisation. Dès qu'il sera terminé l'architecte et le bureau d'études viendront le présenter aux élus.

Des élus s'interrogent pour savoir s'ils auront à valider le cahier des charges et les matériaux utilisés.

Le Maire indique que le projet et le choix des matériaux respecteront les prescriptions données par l'Architecte des Bâtiments de France au moment de la délivrance du permis de construire. Il tiendra également compte des décisions intermédiaires qui ont été prises lors des réunions de chantiers avec présence des membres de la commission des travaux.

Le conseil municipal sera néanmoins réuni pour valider le cahier des charges et plan définitifs.

Il est indiqué que les dépenses d'éclairage public (mâts et lampadaires) relèvent d'une compétence communautaire, elles ne seront pas intégrées au projet porté par la commune, même si les choix seront faits en concertation. Un point reste à éclaircir : l'enfouissement de l'éclairage public, dont on ne sait pas s'il entre dans les compétences communautaires et qui a été chiffré par le SDEI. Une réponse est attendue de la CDC MOVA sur ce point.

5. Stade multi-support

Le dossier du terrain multisport a été présenté en séance de Conseil municipal le 7 mai dernier. Il a donné lieu à la délibération N°30-2019-0705-4 autorisant le maire à solliciter une subvention au titre du Fonds de développement du Sport. Toutefois cette délibération est incomplète dans la mesure où elle reprend la décision de solliciter une subvention de 18 710 € au CNDS, mais pas celle de retenir la dépense de 37 420 € correspondant au devis à partir duquel la demande de subvention a été faite. Il est rappelé que la demande au CNDS correspond à 50 % du montant de la dépense.

Depuis, la Région a procédé à l'inventaire des projets à inscrire dans le nouveau Contrat régional de solidarité territoriale (CRST) 2020/2025. Le Maire indique qu'il a inscrit ce dossier. Si cette thématique est retenue, une demande sera faite pour ramener la part résiduelle de la commune à 20 %.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, autorise le Maire à :

- RETENIR le projet présenté dans la limite d'un montant de dépenses de 37 420 € HT,
- PROCEDER aux demandes de financement complémentaire à celle du CNDS, dont celle auprès de la Région,
- SIGNER l'ensemble des documents correspondant (devis, demande subventions etc...)

6. Musée

Le Maire informe le conseil municipal que l'agent recherché pour assurer le développement du musée et l'accueil des visiteurs pendant la période estivale est recruté. Il s'agit d'une jeune originaire d'Alsace qui a suivi un cursus en histoire et patrimoine

Le musée ouvrira au public à partir du 11 juillet jusqu'au 30 septembre, du jeudi au dimanche de 14 H 30 à 18 H 00.

Un comité de pilotage constitué du Maire, de deux élus, du Président de l'association du facteur rural et d'un habitant de Prissac investi dans le musée vient d'être créé. Il se réunira tous les quinze jours. Il aura pour fonction de fixer les orientations de travail et valider les propositions faites par l'agent recruté.

7. Questions diverses

Travaux voirie à charge de la commune

Les travaux de réfection de la voirie rue Edouard Chartier, initialement prévus fin juin début juillet, ont été repoussés à fin juillet début août. La rue de la Pompe sera traitée en septembre. Deux devis supplémentaires sont attendus avec application du tarif négocié pour la CDC MOVA pour le parking de l'école et la continuité de la rue de la Pompe vers la maison Pingaud.

Un conseiller municipal signale qu'il reste des nids de poule à boucher par la CDC MOVA au Chatelier.

Hangar des associations

Le Maire informe le conseil municipal que l'implantation du bâtiment sera réalisée en juillet par l'entreprise retenue.

Le conseil municipal souhaite que la construction de ce hangar se fasse maintenant très rapidement.

L'éclairage intérieur sera réalisé par l'entreprise Brunelec.

Eolienne

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été démarché par une entreprise proposant l'implantation d'éoliennes sur la commune de Prissac. Deux secteurs sont proposés, secteur Prissac-Envoulon ou la Filouse-Theuret-La Bichère.

Le Maire demande au conseil municipal s'il souhaite avoir des informations complémentaires. Le conseil municipal est partagé mais une majorité des membres demandent à avoir un complément d'informations avant de se prononcer.

Remerciement

Le Maire donne lecture de deux courriers de remerciement pour les subventions accordées par la commune à Bip TV et à l'association APPMA Les truites de l'Abloux.

Ecole

A la rentrée prochaine l'école de Lignac comptera 40 enfants et celle de Prissac 21

Compte tenu de la canicule, la kermesse de l'école a été annulée. L'exposition préparée par les enfants de l'école de Lignac sur les déchets et le recyclage, qui devait être présentée lors de cette manifestation, sera installée à la mairie de Lignac cet été. Demande a été faite pour que cette exposition soit également visible à Prissac en septembre. De la même façon, les enfants de la maternelle de Prissac avaient préparé une danse pour la kermesse, en remplacement ils se sont produit lors d'un goûter avec les parents organisé par l'école le jour de la sortie.

Aménagements à l'école :

- demande de plantation d'arbres pour produire de l'ombre.
- de la faïence sera posée cet été, derrière les lave-main et l'évier

Préau étang Rémy Louveau

Les travaux de construction du préau sont terminés. Il reste à obtenir le branchement électrique par ENEDIS avant samedi 13 juillet, jour du repas Moules Frites organisé par le Comité des fêtes.

L'aire de jeux a été commandée. La livraison est prévue première semaine d'août.
Le parcours de santé sera commandé ultérieurement.

Cimetière

Les poubelles du cimetière ont besoin d'être vidées.

Taille des haies

La taille des haies situées route de Luzeret est nécessaire, cependant le Maire indique qu'il n'est pas opportun de le faire actuellement en période de fortes chaleurs.

Salle Gaston Chéreau

Il est demandé la possibilité d'installer un écran mural pliable et un vidéoprojecteur pour les réunions qui ont lieu dans la salle. La commune disposant déjà d'un vidéoprojecteur qui peut être prêté, un devis sera demandé uniquement pour l'acquisition d'un écran.

Le président de l'association des Donneurs de sang signale que lors de la dernière collecte du 27 juin, en pleine période de canicule, il faisait particulièrement chaud dans la salle (plus de 30 °C).

Il est demandé la possibilité d'étudier la mise en place d'une climatisation et de revoir le système de chauffage actuel qui est compliqué à gérer et suscite des questions quant à son efficacité. Une étude sera faite avec devis.

Devis SAUR contrôle du débit d'eau des poteaux incendies

La SAUR vient de renvoyer un devis qui aurait été remis aux délégués, mais non retrouvé, concernant la réalisation d'un contrôle du débit d'eau des poteaux incendies de la commune. Il a été signé et retourné à la SAUR.

Carrefour modifié embranchement route de Saint Benoit – route de Luzeret

Afin d'améliorer la sécurité des routes (vitesse souvent excessive des véhicules arrivant de St Benoit du Sault) et sur demande de la commune, le conseil Départemental, vient de modifier le carrefour entre les routes de Saint Benoit, Luzeret et Sacierges st Martin.

Le dispositif actuel est un test, qui prendra fin lorsque la route traversante sera refaite, dans le cadre du projet d'aménagement du centre-bourg. Pendant cette période, la mairie recueille les remarques. Une a été déposée par un conducteur de gros véhicule qui indique qu'il est difficile, voire impossible, venant de la route d'Argenton de tourner pour les directions St Benoit du Sault et Sacierges St Martin sans empiéter sur le zébra. Cette remarque sera conservée et transmise au Conseil Départemental en vue de la décision finale.

Manifestation

Un conseiller informe qu'il organise une manifestation festive « après-midi anglaise » le 17 août au profit du Téléthon.

Transports scolaires

Le Maire informe le conseil municipal que l'Association des Maires de France (AMF) a adressé un courrier au Conseil Régional pour regretter les nouvelles dispositions des transports scolaires qui entraînent la suppression de nombreux points de montée et créent chez les parents d'élèves des difficultés pour conduire leurs enfants à l'école. A ce jour, le Conseil Régional n'a pas donné réponse à ce courrier.

Prochaine réunion du conseil municipal le 17 septembre à 20 h 30.

La séance est levée à 23 H 15